



2009 – ESPCI ParisTech n°1

OBJET : Approbation de principe de mise en place d'un dispositif de bourses ESPCI ParisTech.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil de Paris 2005 DASCO-139-1 en date des 11 et 12 juillet 2005 portant création d'une régie autonome à autonomie financière et personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles,

Vu la circulaire ministérielle n°2009-1018 du 2 juillet 2009 et plus particulièrement son annexe 7,

DELIBERE

Article 1^{er} : Le principe de la mise en place d'un dispositif de bourses au bénéfice des élèves du cursus d'ingénieur de l'ESPCI ParisTech est adopté.

Article 2 : Les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget de fonctionnement des exercices 2010 et suivants.